

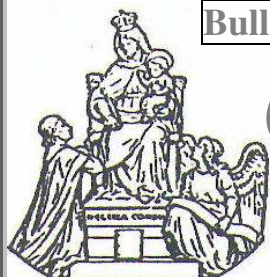


Février 2024

Fraternitas Sacerdotalis Sancti Pii X

n° 218

Bulletin mensuel des membres de la Tradition catholique



# Confrérie Marie Reine des Cœurs

Le Moulin du Pin F - 53290 Beaumont-Pied-de-Bœuf

De Bérulle à Grignon de Montfort

Le mot de l'aumônier

Henri Bremond a écrit : « *Le maître par excellence de la dévotion mariale, le bienheureux Grignon de Montfort (...) est tout ensemble le dernier des grands bérulliens et un insigne missionnaire. Dans son Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge, la dévotion des élites et la dévotion des foules se rencontrent, elles se fondent l'une dans l'autre, précieux chef-d'œuvre duquel on ne saurait dire s'il est plus bérullien que populaire ou inversement* »<sup>1</sup>. Dans son *Cahier de Notes*, Montfort recopie les citations des livres qu'il lisait : on y découvre *Les vœux à Jésus et à Marie* par P. de Bérulle (Paris, 1623). Dans son *Traité*, il parle explicitement de Bérulle : « *Le cardinal de Bérulle (...) fut un des plus zélés à étendre en France cette dévotion, (...) montrant que cette dévotion est fondée sur l'exemple de Jésus-Christ, sur les obligations que nous Lui avons, et sur les vœux que nous avons faits au saint baptême (...). Il dit plusieurs belles choses sur cette pratique, qu'on peut lire en ses ouvrages* »<sup>2</sup>.

Le Père Dayet a publié une étude, intitulée *Bérulle et Montfort*<sup>3</sup>, très intéressante qui montre comment Montfort s'enracine dans la doctrine bérullienne tout en la poussant jusqu'aux dernières conclusions qu'elle contient en germe : « *Bérulle fonde sa donation sur la Maternité divine et la Souveraineté universelle qui en découle ; Montfort [la fonde] sur la Maternité spirituelle et la domination spéciale de Marie dans les prédestinés, membres vivants du Corps mystique* ». Voilà la différence.

Le montfortain explique : « *Par la pente de son génie, Bérulle arrête ou ramène inlassablement sa pensée sur la grandeur incomparable de la Mère du Verbe incarné. C'est pour cela qu'il la considère aussi comme l'Épouse du Père engendrant ensemble un commun Fils* ». Mais « *Montfort, au contraire, considère toujours la très sainte Vierge comme l'Épouse du Saint-Esprit, précisément à cause de sa*

*Maternité totale... Tel est donc le thème fondamental de notre bienheureux : Marie, Épouse de l'Esprit-Saint, Mère et Maîtresse des prédestinés, et conséquemment Médiatrice de toutes les grâces de la Rédemption* »<sup>4</sup>. Le R.P. Nicolas, o.p., fait remarquer que « *l'idée de médiation ressort assez peu de la doctrine mariale de Bérulle. La pente naturelle de son esprit n'allait pas à développer ce que Marie fait dans notre vie, mais à contempler et à vénérer en tout désintéressement ce que Marie est pour Dieu et ce que nous devons nous approprier de ses états intérieurs pour glorifier Dieu en Elle... Ce sera au bienheureux Grignon de Montfort de répéter en langue populaire les grandeurs que l'Incarnation confère à Marie, mais il ajoutera : nous avons besoin d'un médiateur auprès du Médiateur Lui-même, et ce sera son thème essentiel* »<sup>5</sup>.

Dayet résume : « *Pour Grignon de Montfort, la Maternité spirituelle, unie indissolublement à la Maternité divine envisagée dans toutes ses conséquences, constitue la Médiation de Marie et la manifeste, partout, dans l'acquisition comme dans la distribution des grâces. La Vierge nous engendre avec son divin Fils ; avec Lui, Elle coopère à l'œuvre de notre Rédemption et à l'œuvre de notre sanctification. Elle est Médiatrice du fait de sa Maternité divine et spirituelle* ». Conclusion : « *Tel est bien le thème de notre bienheureux. Il marque sa spiritualité. Il la distingue de celle de Bérulle, tout entière dominée par le concept de Maternité divine, pris isolément sans relation avec le Corps mystique. Il commande notre donation totale à Jésus, Sagesse, par les mains de Marie... Et voilà pourquoi, la dépendance que Montfort préconise est une dépendance essentiellement filiale répondant à la domination essentiellement maternelle de Marie au plus intime de l'âme* ».

Ainsi la pensée de Bérulle reste fixée sur Marie, Mère de Dieu, tandis que celle de Montfort se fixe sur Marie, Mère de Dieu et Mère des hommes.

Abbé Guy Castelain+

<sup>1</sup> *Histoire littéraire du sentiment religieux en France, Les mystiques français du Grand Siècle, Morceaux choisis par Jean Duchesne*, Presse de la Renaissance, Paris, 2008, p. 668.

<sup>2</sup> « *Cette dévotion* » : il s'agit de la consécration du saint Esclavage. VD 162.

<sup>3</sup> Parue en « *numéro camouflé* » (dixit Dayet) de la *Revue des Prêtres de Marie Reine des Cœurs* entre avril 1941 et fin 1942, pp. 1-18. Dayet est connu pour son excellent livre de préparation à la consécration mariale montfortaine.

<sup>4</sup> Relire VD 32-37.

<sup>5</sup> *Doctrines mariales du cardinal de Bérulle, Revue thomiste*, mai-juin 1937, p. 99. On lit en note, p. 95 : il « *a vu la place de Marie dans la distribution des grâces, il n'en a pas fait l'un des thèmes principaux de sa doctrine mariale* ».



## Vie abrégée du cardinal Pierre de Bérulle

- ❖ 1575. **Naissance** à Cérilly
- ❖ 1592. Après ses études classiques, il étudie la philosophie au collège de Clermont (lycée Louis-le-G.)
- ❖ 1595. Expulsion de jésuites de France. Il poursuit ses études en Sorbonne : il est élève de Louis Duval.
- ❖ 1598. *Bref discours sur l'abnégation intérieure*
- ❖ 1599. **Ordination sacerdotale.** Le sacerdoce sera au cœur de sa vie et il voudra restaurer *L'Ordre de Jésus-Christ*. Il écrira : « *Par le sacerdoce du Christ, nous revêtons la personne du Christ et opérons en son nom et place (in persona Christi) : ainsi se réalise comme une merveilleuse assumption de notre personne par le Christ, afin que nous opérons les merveilles du Christ* » (Arch. Oratoire, I bis, 12, 5).
- ❖ 1602. Retraite décisive à Verdun : il voit dans l'abaissement du Verbe incarné « *le modèle et l'anéantissement du moi humain et de la soumission à Dieu vers quoi il aspire* » (Cochois, *Bérulle et l'École française*, Seuil, Paris, 1963, p. 17).
- ❖ 1604. Voyage en Espagne et **introduction des carmélites de Thérèse de Jésus en France**
- ❖ 1607. Lumière sur sa vocation. Bérulle est mêlé à la vie politique. « *Il perçoit sa vraie vocation : il n'est pas destiné à la cour du roi, mais à celle de Jésus-Christ* ». Il deviendra « *L'apôtre du Verbe incarné* », selon l'expression du pape Urbain VIII.
- ❖ 1611. **Fondation de l'Oratoire** (Oratoriens)
- ❖ 1614. Les communautés de l'Oratoire font le **Vœu de servitude à la Vierge** le 8 septembre
- ❖ 1615. L'Oratoire fait **Vœu de servitude à Jésus**.
- ❖ 1615. C'est à cette époque qu'il formule sa doctrine des *états* et mystères de Jésus, c'est-à-dire « *l'attitude intérieure de Jésus en chacune des circonstances de sa vie terrestre ou glorieuse, considérée comme une réalité éternelle dans la mesure où cette vie est assumée par une personne divine* ». Il met sur le même plan « *l'état, la vertu, le mérite du mystère* ». La vie chrétienne consiste alors à « *adorer Jésus dans ses états et mystères et à adhérer à Lui dans ses attitudes intérieures, ce qui appellera une abnégation radicale de son propre moi* ».
- ❖ 1616. **Attaques contre Bérulle** (cf. VD 62)
- ❖ 1620. Bref élogieux du pape Paul V
- ❖ 1622. Préparation des *Grandeurs de Jésus*
- ❖ 1623. *L'Estat et les grandeurs de Jésus*
- ❖ 1627. *Bérulle cardinal*
- ❖ 1629. *Vie de Jésus. Mort le 20 octobre.*

D'après R. Deville, *L'École française de spiritualité*, Bibliothèque d'Histoire du Christianisme, n° 11, Desclée, Paris, 1987, pp. 29-47.

## Le *Traité* de la *vraie dévotion*



### commenté

par le Père Plessis, s.m.m.

#### Rappel du plan (avec les numéros du *Traité*)

Introduction (1-13)

Partie I. De la vraie dévotion en général (14-119)

**Partie II.** De la parfaite dévotion (120-273)

**Chap. IV.** Pratiques de la parfaite dévotion (226-273)

Article I. Les pratiques extérieures (226-256)

**Article II. Les pratiques intérieures (257-265)**

§ 1. Agir par Marie (258-259)

§ 2. Agir avec Marie (260)

§ 3. Agir en Marie (260-264)

**§ 4. Agir pour Marie (265)**

#### § 4. Agir pour Marie (265)

Pour comprendre cette dernière pratique, rappelons-nous ce qui a été dit à propos de l'esclavage (VD 68-77). L'esclave ne s'appartient plus à lui-même, il appartient à son maître ou à sa maîtresse. Tous les biens de fortune qu'il possédait avant de tomber en esclavage, tous ceux qui peuvent lui survenir dans la suite sont la propriété de son maître ou de sa maîtresse. De même tout le fruit de son travail est au bénéfice de son maître ou de sa maîtresse.

D'autre part, il a été prouvé au même endroit que nous sommes esclaves de Jésus et de Marie, et de Marie pour l'être plus parfaitement de Jésus. C'est ce qui revient également dans ce court paragraphe.

1° **En tant qu'esclaves de Marie.** Nous avons reconnu librement les liens d'esclaves qui nous rattachent à Marie. Nous sommes ainsi disposés à son égard, que, même si Dieu ne Lui avait pas accordé ce droit de domination sur nous, nous le Lui accorderions nous-mêmes par amour. Il est juste que nous accomplissions pour Elle toutes nos actions naturelles et surnaturelles. Ne sont-elles pas le fruit de notre activité ? Et cette activité ne doit-elle pas fructifier pour notre bonne Maîtresse ?

Cette pensée, que rien ne nous appartient plus de ce que nous acquérons par nos œuvres, ne doit nullement briser notre courage. Au contraire. Comme de bons serviteurs et esclaves, nous ne demeurerons pas oisifs. Comptant sur la protection de Marie, nous entreprendrons de grandes choses pour cette auguste Souveraine. Particulièrement nous défendrons ses privilèges, quand on les Lui disputera ; nous souten-

drons sa gloire, quand on l'attaquera ; nous chercherons à attirer tout le monde à son service, et même nous essaierons de gagner tous les cœurs à cette vraie et solide dévotion. D'une part, nous ne serons pas moins ardents pour établir la véritable dévotion sur-tout celle du saint Esclavage.

Et, après cela, tels de véritables esclaves, nous ne prétendons de notre Reine, comme récompense de ces petits services, que l'honneur d'appartenir à une si aimable Princesse, et le bonheur d'être unis par Elle, à Jésus, son Fils, d'un lien indissoluble, dans le temps et l'éternité. Et cela nous amène à notre seconde considération (2°) ... ✍

À suivre

## Retraites Mariales Montfortaines Inscrivez-vous !

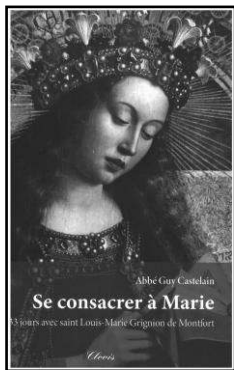


- ❖ **Retraite montfortaine à San Damiano (I)**  
du 6 au 11 mai 2024 (ab. Pellouchoud & Biselx)  
☎ 062.209.16.27. ou Sandamiano@fsspx.ch
- ❖ **Retraite montfortaine au Moulin du Pin (53)**  
du 10 au 15 juin 2024 (mixte, 19 places)  
*Le Moulin du Pin* ☎ 02.43.98.74.63.
- ❖ **Retraite montfortaine au Trévoux (29)**  
du 15 au 20 juillet 2024 (mixte, 24 places)  
Abbé G. Castelain ☎ 06.38.79.52.73.
- ❖ **Retraite montfortaine à Bitche (57)**  
du 15 au 20 juillet 2024 (mixte, 36 places)  
École l'Étoile du Matin ☎ 03.87.06.53.90.
- ❖ **Retraite montfortaine à Enney (CH)**  
du 22 au 27 juillet 2024 (mixte, 24 places)  
*Domus Dei* ☎ [41] 26/921.11.38.
- ❖ **Retraite montfortaine au Moulin du Pin (53)**  
du 9 au 14 décembre 2024 (mixte, 19 places)  
*Le Moulin du Pin* ☎ 02.43.98.74.63.

## Se consacrer à Marie, 33 jours avec le Père de Montfort

À commander chez Clovis  
(10 x 16 - 208 p. 11 € 00 + port)

Pour se préparer ou renouveler la consécration mariale montfortaine. Conçu comme un manuel qu'on ouvre au début de la préparation et que l'on referme après la consécration. Avec les prières, un texte à lire ou méditer est proposé pour chaque jour.



## Vœu à Marie du cardinal Pierre de Bérulle



En l'honneur de la très sainte Trinité qui a formé la Vierge dans l'ordre de nature, de grâce et de gloire, comme un ouvrage singulier de sa puissance et bonté, comme un chef-d'œuvre de ses mains et comme le plus grand, le plus digne et le plus éminent sujet de sa domination et souveraineté dans le cercle et la circonférence des créatures...

En l'honneur des liaisons mutuelles, ineffables et inconnues du Fils de Dieu et de la Vierge, et généralement de tout ce qu'Elle est à son Fils et à son Dieu, et de tout ce que son Dieu et son Fils Lui est : je m'offre et me soumetts, je me voue et dédie à Jésus-Christ **en l'état de servitude perpétuelle**, à sa très sainte Mère, la sacrée Vierge Marie, en l'honneur perpétuel et de la Mère et du Fils ; et en l'honneur de cette qualité qu'Elle a de Mère de Dieu, je me présente à Elle **en cet état et qualité de servitude** ; et je me donne à sa grandeur en l'honneur de la donation que le Verbe éternel Lui a fait de soi-même en qualité de Fils, par le mystère de l'Incarnation qu'Il a voulu accomplir en Elle et par Elle...

Je fais à la très sainte Vierge une oblation entière, absolue et irrévocable de tout ce que je suis par la miséricorde de Dieu en l'être et en l'ordre de nature et de grâce, de tout ce qui en dépend...

Je me rends **son esclave à perpétuité**, en l'honneur de la manière avec laquelle Elle s'est rendue la servante du Seigneur, disant ces paroles : *Ecce ancilla Domini...*

J'honore et révère singulièrement cette Maternité divine et singulière qu'Elle a au regard de Dieu et la souveraineté que cette qualité admirable Lui donne sur toutes créatures. Et **me dédiant et consacrant tout à la Mère de Dieu**, je veux et désire de tout mon cœur qu'Elle ait une puissance spéciale sur mon âme, sur mon état, sur ma vie et sur mes actions, comme une chose qui Lui appartient par un droit nouveau et particulier, en vertu de l'élection que je fais, de dépendre entièrement de sa Maternité et Souveraineté, **à raison de cette mienne servitude** que je Lui offre et présente pour jamais.

Je supplie la très sainte Vierge de daigner prendre Elle-même la puissance sur moi, que je ne Lui puis donner, et qu'Elle me rende **son esclave** en la manière qu'Elle connaît et que je ne connais point.

Je supplie aussi Jésus-Christ, Notre-Seigneur, de me bénir et considérer désormais **comme l'esclave de sa très sainte Mère**, en l'honneur de qu'Il est son Fils et de ce qu'Elle est sa Mère (col. 629-632).





## Vœu à Jésus du cardinal Pierre de Bérulle

Je fais vœu de **servitude perpétuelle** à Jésus-Christ (...). Je lie mon être à Jésus et à son humanité déifiée, par le lien de **servitude perpétuelle** (...). Je Lui dédie et consacre ma vie et mes actions de nature et de grâce, comme vie et actions d'une sienne **esclave pour jamais** (...). Je me rends à perpétuité **votre esclave** (...) en l'honneur de l'état et de forme de serviteur que vous avez prise. (...) Que ma vie de nature et de grâce et toutes mes actions soient à elle (l'humanité adorable de Jésus) en cette qualité comme chose qui lui appartient, par mon **état et condition de servitude** (...). Je les lui réfère comme vie et actions d'une sienne **esclave** par la plus humble et étroite relation que je connaisse, qui est la relation de **servitude**. (...) Je supplie l'âme sainte de Jésus (...) qu'elle me rende **son esclave** en la manière qu'elle connaît et que je ne connais point. (...) Je la supplie de me tenir et traiter en la terre comme son **esclave**.

Rédaction ancienne (extraits) R. Deville, *op. cit.* p. 43.

## Montfort et le cardinal Pierre de Bérulle

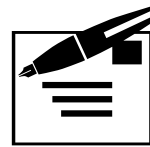
Œuvres  
complètes  
de saint  
Louis-Marie  
Grignion  
de  
Montfort

Le cardinal de Bérulle, dont la mémoire est en bénédiction par toute la France, fut un des plus zélés à étendre en France cette dévotion (le saint Esclavage), malgré toutes les calomnies et persécutions que lui firent les critiques et les libertins. Ils l'accusèrent de nouveauté et de superstition ; ils écrivirent et publièrent contre lui un écrit diffamatoire, et ils se servirent, ou plutôt le démon par leur ministère, de mille ruses pour l'empêcher d'étendre cette dévotion en France. Mais ce grand et saint homme ne répondit à leur calomnie que par sa patience, et à leurs objections contenues dans leur libelle par un petit écrit où il les réfute puissamment, en leur montrant que **cette dévotion est fondée sur l'exemple de Jésus-Christ**, sur les obligations que nous Lui avons, **et sur les vœux que nous avons faits au saint baptême** ; et c'est particulièrement par cette dernière raison qu'il ferme la bouche à ses adversaires, leur faisant voir que cette consécration à la très sainte Vierge, et à Jésus-Christ par ses mains, n'est autre qu'une parfaite rénovation des vœux ou promesses du baptême. Il dit plusieurs belles choses sur cette pratique, qu'on peut lire en ses ouvrages (VD 162).

## Montfort, le dernier des grands bérulliens



Montfort demeure l'un des meilleurs témoins de la spiritualité de l'École française, mais avec des accents particuliers, spécialement au sujet de la Sagesse éternelle. Il demeure dans la grande ligne bérullienne tout en la colorant et l'enrichissant. Pour s'en convaincre, après avoir lu les deux *Vœux de servitude* à Marie et à Jésus de Bérulle, on relira attentivement la *Consécration de soi-même à Jésus-Christ, la Sagesse incarnée, par les mains de Marie*.



## Lettre reçue



❖ « *Je vous remercie infiniment pour cette Retraite mariale [montfortaine] que j'ai toujours souhaité de faire. Ma vie de prière a complètement changé depuis. J'ai compris encore mieux ce qu'est de tout faire avec, en, par et pour Marie. Ma façon de méditer le Rosaire a changé : je marche plutôt à côté de Marie, ma reine et maîtresse (comme il se doit pour un esclave) plutôt qu'avec Jésus, comme j'avais l'habitude de faire avant* ». ✍

**Dons par virement**, utiliser l'IBAN :

FR84 3000 2083 2800 0046 6211 X36

Identifiant international BIC : CRLYFRPP

Préciser dans le libellé votre **prénom** et votre **nom** et, au sujet du reçu fiscal\*, **avec RF** ou **sans RF**.

**Dons par chèque** : à F.S.S.P.X - C.M.R.C. Idem\*



❖ **3 279 membres** au 31 janvier 2024.

❖ **Le samedi 3 février 2024**

la Messe sera célébrée pour les membres vivants et défunts de la Confrérie Marie Reine des Cœurs.

❖ **Protection des données.** Les informations fournies ne sont utilisées que par la F.S.S.P.X, qui respecte la législation (RGPD) sur la protection des données. Elles ne sont pas transmises à des tiers. Pour exercer votre droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant, écrire à l'adresse (1<sup>re</sup> page) ou par mél : [cmrc@fsspx.fr](mailto:cmrc@fsspx.fr)

❖ **Secrétariat** : signaler les changements d'adresses.

❖ **Courriel** de l'aumônier : [cmrc@fsspx.fr](mailto:cmrc@fsspx.fr)

❖ **La Confrérie sur Internet** : site *La Porte Latine*.

❖ **IPNS. Responsable de publication** :

Abbé Guy Castelain, F.S.S.P.X. ☎ 06.38.79.52.73.